

## Johannes Hoffmann, Vocation européenne de la Sarre

**Légende:** En janvier 1951, Johannes Hoffmann, ministre-président de la Sarre, retrace dans les colonnes de la revue Notre Europe l'évolution historique de la Sarre et souligne le rôle économique et politique que l'État sarrois entend jouer au niveau européen.

**Source:** Notre Europe. dir. de publ. Ray, Marcel. Janvier-Février 1951, n° 2. Strasbourg: Société européenne d'éditions et de publications. "Vocation européenne de la Sarre", auteur:Hoffmann, Johannes , p. 27-31.

**Copyright:** (c) Notre Europe / Société européenne d'édition et de publications

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/johannes\\_hoffmann\\_vocation\\_europeenne\\_de\\_la\\_sarre-fr-1d4169ae-f4e7-45da-bedf-89652620f0ee.html](http://www.cvce.eu/obj/johannes_hoffmann_vocation_europeenne_de_la_sarre-fr-1d4169ae-f4e7-45da-bedf-89652620f0ee.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## Vocation européenne de la Sarre

par Johannes HOFFMANN  
Ministre-Président de la Sarre

Deux faits dominent la question sarroise : sa position entre la France et l'Allemagne d'une part ; son rôle possible dans le cadre européen d'autre part.

Les circonstances de l'histoire qui modelèrent son visage sont celles de toutes les terres frontalières qui furent au cours des siècles imbriquées dans les limites tantôt de l'un, tantôt de l'autre des Etats puissants qui se les disputaient, toujours convoitées et toujours suspectées. La situation géographique de la Sarre en fait un tout avec la Lorraine industrialisée comme elle, détentrice en plus du minerai de fer dont les deux sidérurgies ont besoin. Quant aux affinités raciales et culturelles, elles sont d'essence germanique.

La conformation de la Sarre, devenue l'Etat sarrois actuel existe depuis 1919. Versailles voulant donner à la France une compensation pour les dommages causés à ses mines de charbon pendant la première guerre mondiale, le Territoire sarrois fut constitué en fonction de cette idée. Il s'agissait des gisements charbonniers sarrois, de leur complément sidérurgique et d'un «Hinterland» où se recrutait le gros de la main-d'œuvre. Le Territoire fut découpé en partie dans la province rhénane prussienne et, pour la moindre part, dans le Palatinat bavarois.

\*

La surface de l'Etat sarrois se confond dans les grandes lignes avec la création primitive de 1919; il s'y ajoute un couloir étroit vers l'ouest destiné à relier la Sarre au Luxembourg de façon directe. Quelques corrections minimales de frontière ont été apportées au tracé initial pour des raisons d'ordre pratique.

La composition de la population a peu varié. Après la fin des hostilités en 1945, certains éléments étrangers à la région sont, ou volontairement partis ou ont été éliminés. Pour le reste, la Sarre a eu la chance de ne pas connaître l'afflux hétérogène dont a dû s'accommoder l'Allemagne voisine. Il faut dire que jusqu'à présent, sa propre main-d'œuvre, employée presque à 100 %, lui a suffi. Le fonds ethnologique se compose d'une couche autochtone qui domine en particulier dans les régions agricoles. Il s'y ajoute dans la zone industrialisée et dans Sarrebruck une couche venue au moment de l'industrialisation — principalement vers 1890 — des régions prussiennes ou palatines avoisinantes pour la main-d'œuvre et de toutes les provinces prussiennes pour les cadres administratifs. Cette génération d'immigrés est en voie de disparition. Ce sont ses descendants nés en Sarre qui, petit à petit les remplacent. D'autre part, les bouleversements politiques ont voulu qu'après 1945 se soient retrouvés ici, à côté des Sarrois restés sur place, les exilés du régime nazi et ceux que le hasard d'une fonction ou d'un emploi avaient disséminés à travers le Reich.

L'Etat sarrois est né fin 1947. A son autonomie administrative, sociale et juridique s'ajoute de plus en plus une autonomie politique. Les conventions récemment signées avec la France en sont un signe sensible.

La Sarre se trouve, par sa situation géographique, placée entre les deux grands Etats qui furent, pendant longtemps et par définition, adversaires et rivaux sur le continent : la France et l'Allemagne. Mais dès le premier jour, les dirigeants de la Sarre nouvelle furent persuadés — d'accord en cela avec le représentant qualifié de la France — que leur raison d'être se trouvait en tout premier lieu être la réconciliation et l'entente entre leurs puissants voisins. On a parlé avec juste raison de la Sarre comme d'un pont, d'une aire de rencontre, d'un lien. Toutes ces images expriment, avec plus ou moins de bonheur, la volonté du peuple sarrois d'agir sans relâche dans l'intérêt d'une union entre les deux grandes nations dont il partage le sort. Il est naturel, par conséquent, que le gouvernement sarrois ne veuille rien entreprendre qui puisse être contraire à cette entente nécessaire.

Vue sous cet angle, l'union économique avec la France correspond aux exigences pratiques de la situation géographique sarroise. Le bassin sarrois et le bassin lorrain en réalité ne font qu'un. Le maintien des traditions culturelles de la Sarre et de ses us et coutumes lui garantit, par contre, sa liberté sur le plan

humain. Ce sont les aspirations fondamentales des peuples qui sont censées se trouver au point de départ des chemins empruntés par les gouvernants. En Sarre, la méthode pertinente et sûre du Haut-Commissaire Gilbert Grandval, représentant d'une France compréhensive, malgré ses propres malheurs, et la bonne volonté active du Gouvernement sarrois ont obtenu des résultats concluants.

Certes, il n'a pas été facile à l'Allemagne occidentale de se rendre de prime abord compte de la justesse du point de vue sarrois. Des facteurs sentimentaux et des souvenirs d'une politique que nous espérons périmée ont, dans bien des cas, fait obstacle à un jugement objectif. A l'heure actuelle, cependant, on sait à Bonn aussi bien qu'à Paris que l'expérience de la Sarre, malgré toutes les difficultés vaincues et à vaincre est un premier signe sensible d'une collaboration heureuse entre économies et administrations de structure différente.

L'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de la Sarre, conforme à celle des Etats-Unis, a permis l'entrée des représentants de la Diète sarroise à l'Assemblée européenne consultative de Strasbourg, en même temps et au même titre qu'étaient admis ceux de la République Fédérale allemande, c'est-à-dire en qualité de représentants de membres associés. Depuis, les délégués ont été invités à suivre les travaux du comité des Ministres à Rome. Les situations de fait semblent par conséquent s'acheminer à plus ou moins longue échéance et par la logique même des choses vers une situation de droit. Or, le sentiment le plus intime de la population sarroise est précisément que son propre sort se trouve étroitement lié à l'établissement définitif d'une Europe unie et pacifiée. La Société des Nations, chargée de 1919 à 1935 de l'administration du Territoire de la Sarre avait espéré atteindre ce même but par des conventions bi- ou multilatérales et par la voie diplomatique. Nous savons très bien qu'après des débuts prometteurs elle faillit à la mission qu'elle s'était proposée.

Le Conseil de l'Europe, riche de cette expérience, a placé à côté du Comité des Ministres l'émanation directe des gouvernements, l'Assemblée consultative composée de représentants des parlements élus. Cette disposition a permis à la Diète sarroise — à la grande satisfaction des Sarrois — d'être représentée à Strasbourg. Ses mandataires agissent dans l'esprit de l'immense majorité des électeurs lorsqu'ils insistent sur l'urgence d'établir un organisme directeur européen à caractère supranational.

Les meilleurs esprits n'arriveront cependant pas à convaincre les Nations individuelles de l'urgence absolue d'une coordination générale si les intérêts de chaque Etat particulier ne cèdent le pas aux exigences inévitables d'une communauté européenne.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe vient d'entériner à Rome la convention des droits de l'homme telle qu'elle est issue des travaux de la nouvelle organisation. M. Bech, président du Conseil du Grand-Duché, a pu dire que cette déclaration garantissait l'existence de son pays. La Sarre partage cet avis pour son propre compte, puisque, malgré la différence des situations respectives, les Sarrois se sont prononcés en faveur de l'autonomie à une majorité écrasante.

La Sarre sait pertinemment que son destin sera en premier lieu fixé par la nature des rapports entre la France et l'Allemagne. Dans ce sens, la réussite du plan Schuman empêcherait désormais les antagonismes économiques. Le travail fait d'un commun accord en Sarre depuis cinq ans, nous a prouvé que tous les obstacles peuvent se surmonter grâce à une bonne volonté qui sait non seulement discuter, mais agir et qui refuse d'être découragée.

L'existence de la Sarre autonome a pu, dans les premiers temps surtout, donner lieu à des appréhensions, à des inquiétudes dans le camp français comme dans le camp allemand directement intéressé : mais les appréhensions, au fur et à mesure que la situation réelle a été connue ont commencé à se calmer malgré les réticences de certains impénitents.

Si les nations occidentales proclament avec juste raison la nécessité de défendre le patrimoine commun et les bienfaits d'une civilisation qui fut, pendant de longs siècles, le ferment et le levain du progrès humain, il est évident que ce n'est possible qu'à condition de laisser aux individus comme aux peuples la liberté d'agir chacun dans sa sphère, au mieux de l'intérêt général.

